

FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme (DCS)

Desjardins Société de placement inc.

20 mars 2025

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Desjardins Société de placement inc. au 514 286-3499 ou sans frais au 1 866 666-1280 ou visitez FNBDesjardins.com.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création :	3 avril 2017
Valeur totale au 31 janvier 2025 :	17 145 400 \$
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,08 %
Gestionnaire du FNB :	Desjardins Société de placement inc.
Gestionnaire de portefeuille :	Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.
Distributions :	Mensuelles

Information sur les opérations

PÉRIODE DE 12 MOIS SE TERMINANT LE 31 JANVIER 2025

Symbole boursier :	DCS
Bourse :	TSX
Monnaie :	Dollars canadiens
Volume quotidien moyen :	3 323
Nombre de jours de négociation :	237

Information sur l'établissement du prix

PÉRIODE DE 12 MOIS SE TERMINANT LE 31 JANVIER 2025

Intervalle du cours du marché :	18,26-19,05 \$
Intervalle de la valeur liquidative :	18,24-19,05 \$
Écart acheteur-vendeur moyen :	0,12 %

Dans quoi le FNB investit-il?

Le FNB cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible de le faire et avant déduction des frais, le rendement d'un vaste indice d'obligations canadiennes ayant une échéance moyenne à court terme. Le FNB cherche à reproduire le rendement du Solactive Short-Term Canadian Bond Universe TR Index (l'« indice »). La stratégie de placement du FNB consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille de titres canadiens à revenu fixe à court terme qui reproduit étroitement l'indice. L'indice est composé de titres canadiens à revenu fixe de qualité supérieure à court terme émis sur le marché canadien, dont des obligations gouvernementales et quasi gouvernementales et des obligations de sociétés. Le FNB n'a pas l'intention d'investir des actifs dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 31 janvier 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS

(31 JANVIER 2025)

	(%)
1. Gouvernement du Canada, 0,250 %, 2026-03-01	3,3
2. Gouvernement du Canada, 4,000 %, 2029-03-01	3,0
3. Gouvernement du Canada, 3,500 %, 2029-09-01	2,9
4. Gouvernement du Canada, 4,000 %, 2026-08-01	2,6
5. Gouvernement du Canada, 3,250 %, 2026-11-01	2,4
6. Gouvernement du Canada, 3,000 %, 2027-02-01	2,2
7. Gouvernement du Canada, 4,000 %, 2026-05-01	2,1
8. Gouvernement du Canada, 3,250 %, 2028-09-01	1,9
9. Gouvernement du Canada, 4,500 %, 2026-02-01	1,9
10. Gouvernement du Canada, 1,000 %, 2026-09-01	1,7

Pourcentage total des 10 principaux placements : 24,0 %
Nombre total de placements : 388

RÉPARTITION DES PLACEMENTS

(31 JANVIER 2025)

RÉPARTITION SECTORIELLE

	(%)
Gouvernement du Canada	50,4
Sociétés	29,9
Gouvernements et sociétés publiques des provinces	16,3
Municipalités et institutions parapubliques	1,3
Obligations supranationales	0,5
Obligations américaines	0,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,1

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

	(%)
Canada	97,9
Autres pays*	1,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,1

* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du FNB.

Quels sont les risques associés à ce FNB?

- La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.
- Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».
- En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé.
- Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Desjardins Société de placement inc., gestionnaire de ce FNB, estime que le niveau de la volatilité de ce FNB est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir plus sur le niveau de risque et les risques propres au FNB qui peuvent avoir une incidence sur le rendement, veuillez consulter la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus du FNB.

AUCUNE GARANTIE

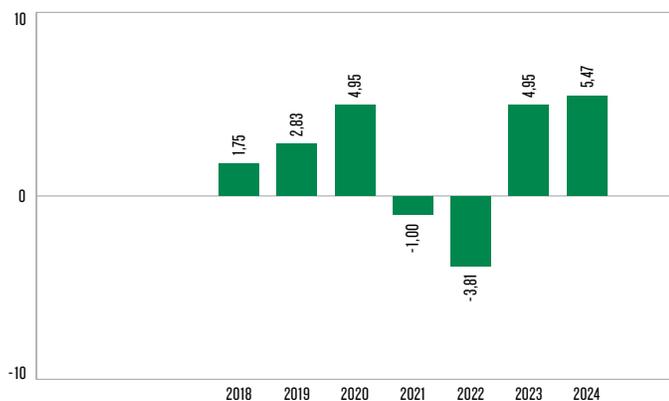
Les FNB n'offrent aucune garantie. Il est possible que vous ne puissiez pas récupérer l'argent que vous avez investi.

Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des dernières années, sur la base des rendements calculés en utilisant la valeur liquidative du FNB. Les frais du FNB ont été déduits du rendement exprimé. Ils réduisent le rendement du FNB. Il est donc possible que les rendements du FNB ne correspondent pas à ceux de son indice.

RENDEMENTS ANNUELS

Ce graphique indique le rendement des parts du FNB au cours des 7 dernières années. Sur une base annuelle, la valeur a diminué pendant 2 années pour la période illustrée. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce FNB dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



MEILLEUR ET PIRE RENDEMENT SUR TROIS MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur 3 mois au cours des 7 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés le	Si vous aviez investi 1000 \$ dans le FNB au début de cette période
Meilleur rendement	3,88 %	31 décembre 2023	votre placement aurait augmenté à 1039 \$
Pire rendement	-2,77 %	31 mars 2022	votre placement aurait chuté à 972 \$

RENDEMENT MOYEN

La personne qui a investi 1000 \$ dans des parts du FNB depuis sa création détient aujourd'hui 1159,73 \$, ce qui correspond à un rendement annuel composé de 1,91%.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

ÉTABLISSEMENT DU PRIX

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée « **écart acheteur-vendeur** ».
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

ORDRES

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

MOMENT DE L'OPÉRATION

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- souhaitent obtenir un revenu à court terme qui est légèrement supérieur à celui offert par les fonds de marché monétaire ;
- sont conservateurs et souhaitent obtenir un revenu sous forme d'intérêts et d'un gain modeste en capital ;
- souhaitent obtenir un revenu stable.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèces ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. COURTAGES

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission lors de chaque achat ou vente de parts du FNB. Les commissions varient d'une maison de courtage à l'autre. Certaines maisons de courtage offrent des FNB sans commission ou exigent un montant minimum à l'achat.

2. FRAIS DU FNB

Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils ont une incidence sur vous parce qu'ils diminuent le rendement du FNB. Au 31 décembre 2024, les frais du FNB s'élevaient à 0,08 % de sa valeur, ce qui correspond à 0,80 \$ sur chaque tranche de 1000 \$ investie.

	TAUX ANNUEL (en % de la valeur du FNB)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB. Le gestionnaire a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,08 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du FNB.	0,00 %
Frais du FNB	0,08 %

3. AUTRES FRAIS

Un montant correspondant au plus à 1,00 % du prix d'émission, d'échange ou de rachat d'un FNB peut être imposé afin de compenser certains frais d'opérations associés à une émission, à un échange ou à un rachat de parts de ce FNB. Ces frais ne s'appliquent pas aux porteurs de parts qui achètent et vendent leurs parts par l'entremise des services de la TSX.

4. COMMISSION DE SUIVI

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre achat dans les 48 heures suivant la confirmation de votre achat.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez aussi le droit d'annuler un achat ou, dans certains territoires de compétence, de demander des dommages-intérêts, si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

Renseignements

Communiquez avec Desjardins Société de placement inc. ou votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus du FNB et d'autres documents d'information. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Desjardins Société de placement inc.
Service à la clientèle – FNB
2, Complexe Desjardins
Case postale 9000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H5

Sans frais: 1 866 666-1280
Courriel: FNInfo@desjardins.com
Internet: FNDesjardins.com

Le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme n'est pas parrainé, recommandé, vendu ni soutenu d'aucune autre façon par Solactive AG, et Solactive AG ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice et/ou de la marque de commerce de l'indice pertinent ou du cours de l'indice à aucun moment, ni à aucun autre égard. L'indice Solactive Short-Term Canadian Bond Universe TR Index est calculé et publié par Solactive AG, qui fait de son mieux pour s'assurer que l'indice Solactive Short-Term Canadian Bond Universe TR Index est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers le gestionnaire ou le FNB Desjardins applicable, Solactive AG n'est pas tenue de signaler les erreurs dans l'indice Solactive Short-Term Canadian Bond Universe TR Index à des tiers, notamment les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers des FNB Desjardins. Ni la publication de l'indice Solactive Short-Term Canadian Bond Universe TR Index par Solactive AG, ni l'octroi de licences à l'égard de cet indice ou de la marque de commerce de l'indice pertinent aux fins de leur utilisation dans le cadre du FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme ne constituent une recommandation de Solactive AG d'investir des capitaux dans l'instrument financier en question, pas plus qu'ils ne représentent d'aucune façon une garantie ou un avis de Solactive AG relativement à un placement dans ce FNB Desjardins.

Desjardins est une marque de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisée sous licence.